

Aujourd'hui *vingt-trois* *provisaire* l'an *1792* de la République française, devant moi *Ernest de Courcy* Officier public de *Quimper* ont comparus à la Maison

commune, pour contracter mariage; d'une part, *Pauline Marie Guic*

âgé de *soixante ans* profession de *Cordonnier*

originaire de *Quimper* Département de *Finistère*

de *Guillemette Apparus* et

de *Catherine Le Gelly* âgée

de *rente neuf ans* originaire de *Morvennec* fille des *seigneurs Joseph Gelly* et de *Marie Breton*

Guicaine
GF
Gelly

accompagnés de *Jean Marie Guic*, de *Francis Lucas*, de *Jean Baptiste Durval*, de *Jullien Guillard*, de *Marie Perinne*, de *Rosalie Durval femme Guillard*, de *Edouard Lucas* *Balléac* *vins* et que de plusieurs autres parents et amis des contractants

ayant tous l'âge compétent; en présence desquels témoins et des parties contractantes, lecture faite des promesses de mariage du *quatorze* du *présent* *mois*

publiés et affichés pendant trois jours, sans opposition, après que les contractans ont eu déclaré se prendre mutuellement en mariage, j'ai prononcé AU NOM DE LA LOI, que *Pauline Marie Guic* et *Catherine Le Gelly*

étaient unis en mariage; et j'ai dressé le présent Acte, que ceux qui savent écrire ont signé avec moi.

Jullien Guillard *Jean Marie Guic* *Francis Lucas*
Durval *Perinne*
des monts *Guicaine* *Le Bour*

Ernest de Courcy

J C O 3 0 1 6